

tres important à tous les vététistes ayant enregistrés les traces des parcours 30 ,48 et 53 km.

Le nouveau sentier ,ouvert uniquement pour le jour de notre manifestation ,situé en fin de parcours et descendant vers Mérindol est interdit à la pratique du VTT car il traverse la zone de tir à l'arc sur des cibles implantées dans cette zone ce qui met en danger les pratiquants .

L'interdiction de ce sentier est matérialisée par des panneaux et le sentier est fermé par des obstacles ,si des vététistes s'engagent malgré tout sur cette voie c'est sous leur entière responsabilité.

Il faut utiliser l'ancienne descente directe sur Mérindol.

Je vous remercie de votre compréhension.

Gérard Driessens Président du CCM.